ALAIN MARTINEAU, PARTENAIRE DE CHOLET BASKET

« L'impression d'un serpent qui arrive sur Cholet »

La ville vue du ciel. Tout l'été, le photographe Alain Martineau nous montre Cholet sous une autre perspective. Et décrypte les images qu'il a prises en hélicoptère.

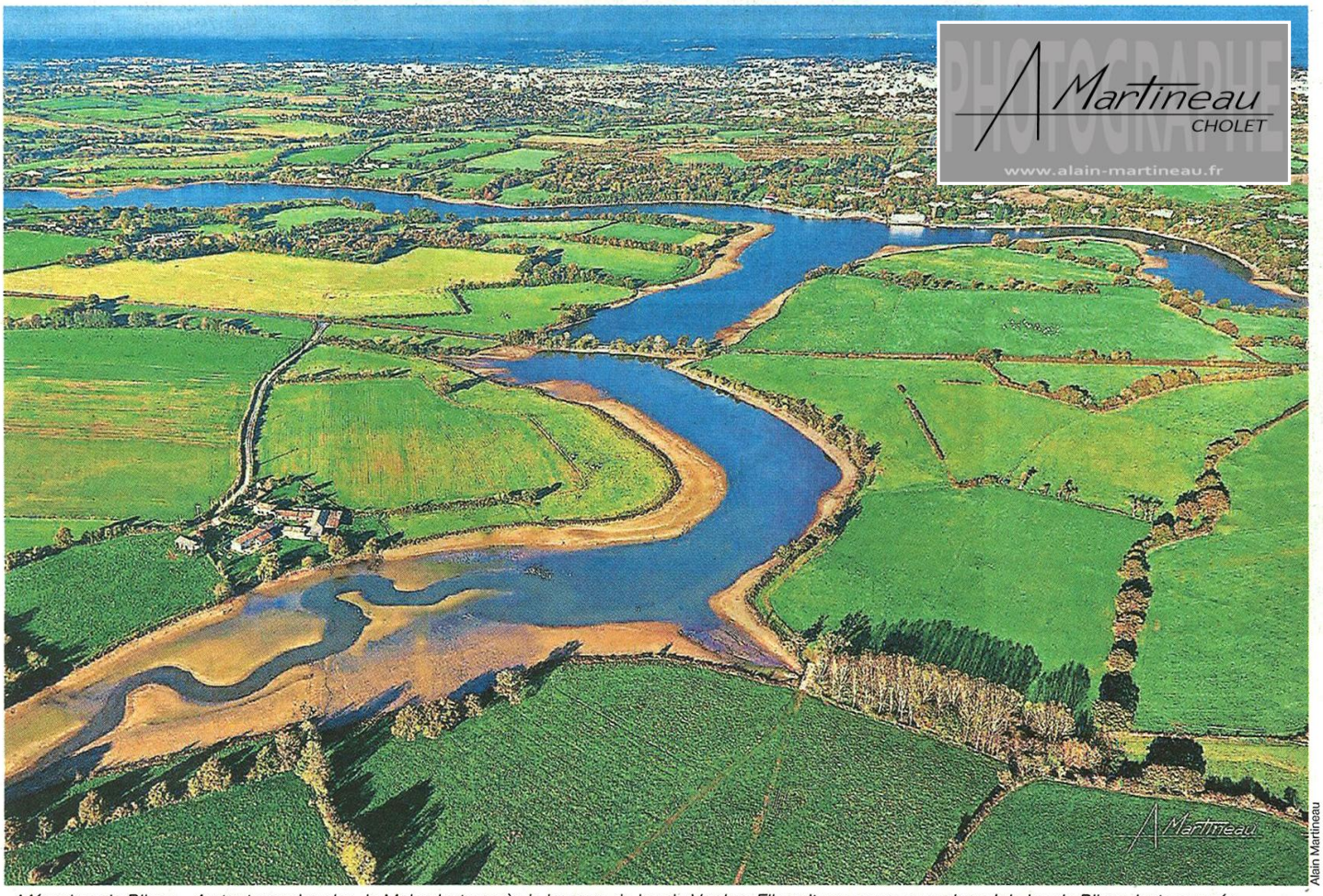

Alain Martineau

« Méandres de Ribou ». Au tout premier plan, la Moine juste après le barrage du lac du Verdon. Elle suit son cours pour devenir le lac de Ribou, juste coupée par la petite route qui conduit à La Tessoualle. On aperçoit la route qui mène de la ville au lac de Ribou, au bord de laquelle se construit le quartier du Val de Moine.

Alain Martineau, photographe et portraitiste installé place Travot, à Cholet.

« Du sol, on ne se rend absolument pas compte des méandres de la Moine, entre le Verdon et Ribou. Même quand on est sur la petite route de La Tessoualle, entre les deux.

Du ciel, on mesure vraiment où se trouve le lit de la rivière. On a l'impression d'un serpent qui arrive sur Cholet.

On est à la sortie de l'hiver, au début du printemps. Tout est vert. La lumière est basse, rasante, on l'a dans le dos. Les contrastes de couleurs sont forts. C'est spécifique de la sortie de l'hiver, ces couleurs dures.

À contre-jour, l'effet serait évidemment complètement différent.

À force de tourner autour d'un lieu, on identifie le moment idéal pour prendre l'image que l'on souhaite.

Pour cette photo, je voulais vraiment avoir la ville en arrière-plan. Au fond, au bord du lac, on reconnaît le restaurant et la base nautique, puis la route qui conduit à Ribou.

Dans ma tête, j'avais cette phrase, souvent entendue : « Si le barrage du Verdon lâche, Cholet sera sous l'eau. » Je me disais que ce n'était pas possible. En fait, si : on mesure vraiment la pente qui mène à la ville. Bon, il y a peu de risques que le barrage lâche ! »

Recueilli par Emeric EVAIN.

À noter

Ribou et Verdon, deux lacs artificiels

Les lacs de Ribou (87 ha) et du Verdon (220 ha), lieux privilégiés de balade ou de loisirs (notamment nautiques) pour les Choletais, sont artificiels.

Pour le Verdon, le barrage érigé sur la Moine a été construit entre 1977 et 1979. Il vient en complément de celui du lac de Ribou, mis en service en 1958, avec pour vocation principale d'alimenter en eau potable la population locale.

Ouest France — Samedi 8 août 2015

« Le lac du Verdon dégage une incroyable sérénité »

La ville vue du ciel. Tout l'été, le photographe Alain Martineau nous montre Cholet sous une autre perspective. Et décrypte les images qu'il a prises en hélicoptère.

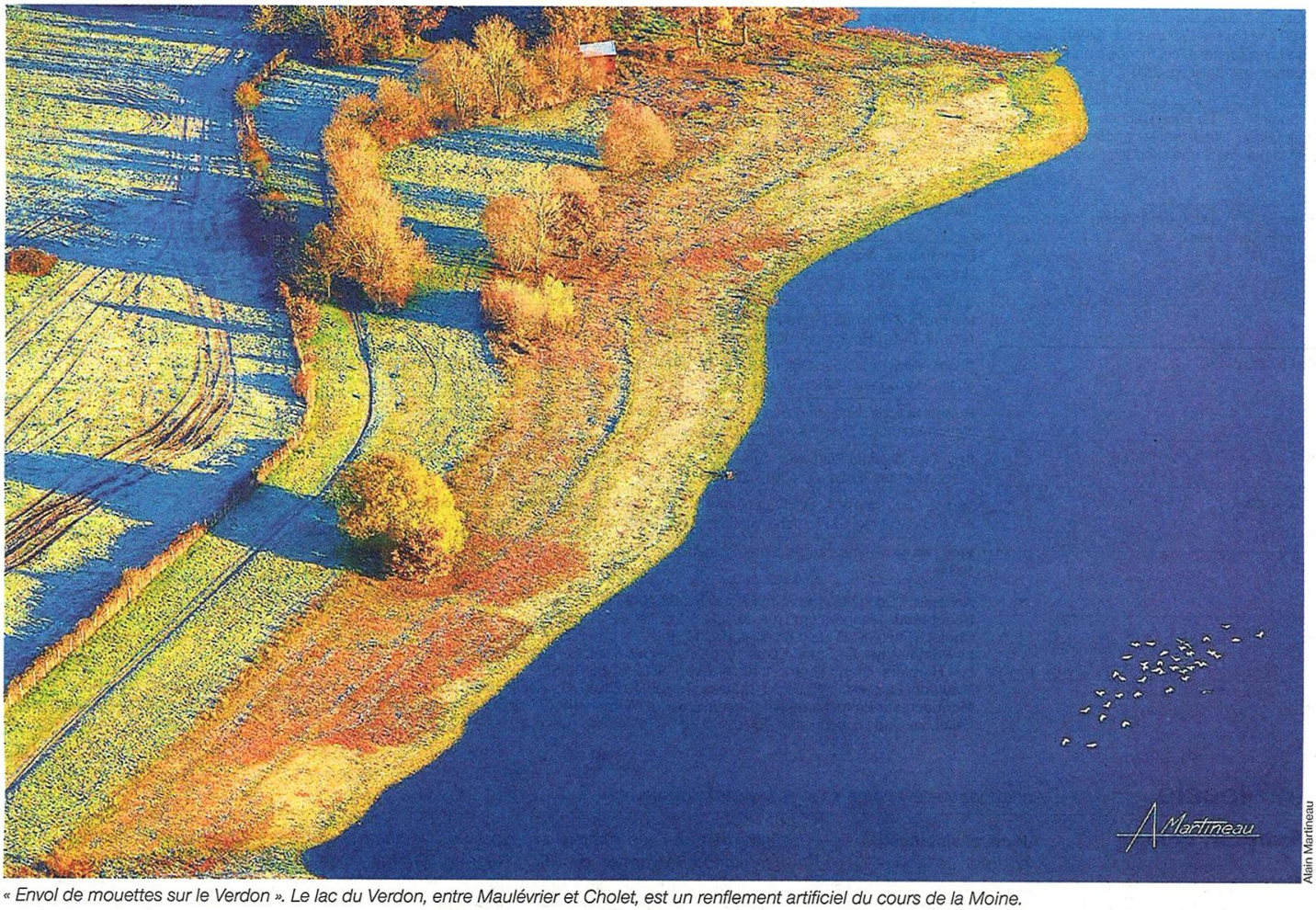

Alain Martineau

« Envol de mouettes sur le Verdon ». Le lac du Verdon, entre Maulévrier et Cholet, est un renflement artificiel du cours de la Moine.

Alain Martineau, photographe et portraitiste installé place Travot à Cholet.

« C'est un matin d'hiver, il fait jour depuis un moment.

Ce qui est intéressant, c'est que le paysage est totalement givré et qu'il y a cet envol des mouettes, sur le bord.

Les mouettes, je les avais repérées. Mais c'est quand l'hélicoptère passe qu'elles prennent leur envol. Et elles se retrouvent comme ça sur cette photo.

Sur cette série, j'ai dû prendre une quinzaine de photos. Mais pas en rafales : avec des hauteurs et des angles différents.

Ce que j'aime sur cette photo, ce sont les dégradés. J'avais repéré qu'il y avait des choses à faire sur les bords du Verdon. Mais un matin comme ça, on ne sait plus où donner de la tête !

J'ai saturé les couleurs en traitement d'images, mais sans faire de retouches. Ça me donne l'impression d'un petit bout de côte bretonne.

Ce lieu dégage une incroyable sérénité. Je comprends les pêcheurs, même si je n'en suis pas un moi-même. Quand on a une telle étendue d'eau, la végétation et les animaux ont de quoi se développer.

Et ça donne un superbe lieu de balade, que les Choletais connaissent bien. »

Recueilli par Emeric EVAIN.

À noter

Une réserve d'eau potable à protéger

La construction des barrages de Ribou (1958) et du Verdon (1979) a créé une réserve d'eau (24 000 m^3 d'eau potable produits par jour).

Pour en préserver la qualité, les alentours font l'objet de protections. La loi interdit ainsi aux propriétaires l'utilisation de certains produits sur leurs terres. Pour s'en assurer la maîtrise, l'Agglomération choletaise rachète d'ailleurs ces terres. Elle en possède maintenant la majorité.

Ouest France — Vendredi 14 août 2015